

## NORMES SANITAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19 :

Tel qu'annoncé par le gouvernement, il y aura la levée du masque à partir de samedi le 14 mai 2022. Toutefois, il y a certaines personnes (clients et professeurs) qui ne se sentent pas nécessairement confortables avec cette mesure, et de plus, ce ne sont pas toutes les mesures sanitaires qui sont levées. Ainsi, nous adopterons la façon suivante de procéder pour tous les professeurs et les clients jusqu'à la fin de la session, afin que tout le monde se sente à l'aise :

1. Certains professeurs pourraient préférer porter un masque en tout temps et cela demeure leur choix. Nous demandons alors aux clients de respecter le choix de l'enseignant et d'éviter tout commentaire désobligeant.
2. Si un professeur n'est pas à l'aise à ce que son élève et la famille ne portent pas de masque, le professeur le mentionnera au client qui respectera la demande du professeur de porter le masque durant toute la durée du cours.
3. Certains clients pourraient préférer porter un masque en tout temps et cela demeure leur choix. Nous demandons alors aux enseignants de respecter le choix de l'élève et d'éviter tout commentaire désobligeant.
4. Si un client n'est pas à l'aise à ce que leur professeur ne porte pas de masque, le client le mentionnera au professeur qui respectera la demande du client de porter le masque durant toute la durée du cours.

### **Exclusion des personnes symptomatiques / mesures sanitaires en vigueur :**

- Les professeurs et les élèves ne doivent pas se présenter s'ils présentent l'un des symptômes associé à la COVID-19.
- Il est impératif que les professeurs, élèves et parents signalent à la direction tout cas de COVID-19.
- Avant d'aller enseigner, le professeur doit obligatoirement remplir un questionnaire des symptômes COVID-19.
- Les personnes qui ont eu la COVID-19 doivent porter le masque lors de toute interaction sociale suivant leur isolement, soit au minimum 5 jours suivant leur isolement à la maison.
- Les citoyens et citoyennes vivant avec une personne ayant la COVID-19 doivent aussi porter le masque durant 10 jours.

**Hygiène des mains :** Le lavage des mains est obligatoire à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique (au moins 60 % d'alcool) pendant au moins 20 secondes, pour tous les élèves et professeurs avant et après le cours.

**Étiquette respiratoire :** Tousser dans son coude replié, ou dans un mouchoir et se moucher dans un mouchoir que l'on jette immédiatement dans une poubelle fermée après utilisation, puis se laver les mains dès que possible.

**Espace de travail :** Désinfection obligatoire des touches du piano avec de l'alcool ou un désinfectant antibactérien avant l'arrivée du professeur et après le cours de musique.

**Pour les cours de chant et les instruments à vent :** Risque lié à la propagation de gouttelettes. Nous recommandons à l'élève et au professeur de garder une distance de 2 mètres.

**Pour les concerts le 11 juin 2022** : Le port du masque sera obligatoire au concert pour les professeurs, bénévoles, élèves et spectateurs, sauf sur scène où les musiciens pourront l'enlever ainsi que pour la prise de photos. Bien que le port du masque de qualité ne soit plus exigé, il demeure recommandé notamment pour les tâches rapprochées, lors de rassemblements ou dans un espace restreint.

Voici les liens de la CNESST et du gouvernement - santé publique:

[https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/ajustements-milieu-travail\\_0.pdf](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/ajustements-milieu-travail_0.pdf)

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/communiques/masque-qualite-plus-obligatoire>

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-levee-du-port-du-masque-dans-plusieurs-lieux-publics-pour-le-14-mai-39969>

*NB Dans le cas d'une pandémie obligeant un confinement, tous nos cours se donneront obligatoirement par vidéoconférence via Skype.*